

2026/23

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0020/2026

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260605-2026020-AR

S²LOW

Objet : Arrêté de police de circulation pour le Perch'Athlon du 03 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

Vu la manifestation prévue le Samedi 06 juin 2026 pour le Happy Country Day 41/72

Considérant la demande de Mme Nicole MULOWSKY, concernant l'organisation du Perch'Athlon prévu le samedi 03 octobre 2026,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue du Pavillon à partir de Vacances far West jusqu'à l'église Saint Cyr entre 14h et 18h, le samedi 03 octobre 2026 en raison du Perch'Athlon.

Article 2 : De même la circulation de tout véhicule sera interdite rue du Pavillon (de Vacances Far West à l'église Saint Cyr) le samedi 03 octobre entre 14h et 18h.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à :

- Monsieur le major de la Brigade de Gendarmerie de Pezou.
- A tous les riverains concernés de la rue du Pavillon
- SDIS 41

Sargé sur Braye, le 02 juin 2026

Le Maire,
Thierry WERBREGUE.

**Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture**

le 05.10.2026

Et de la publication, le 05.10.2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE

